|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 1 au Document 62-F** |
|  | **29 septembre 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Rapport du Secrétaire général |
| RÔLE DE L'UIT EN TANT QU'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME INTERNATIONAL D'INSCRIPTION POUR LES BIENS SPATIAUX CONFORMÉMENT AU PROTOCOLE PORTANT SUR LES BIENS SPATIAUX |
| COMMISSION PRÉPARATOIRE (ROME, troisième session, 11-12 septembre 2014) |
|  |

1 La troisième session de la Commission préparatoire chargée de l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux conformément au Protocole portant sur les biens spatiaux s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome les 11 et 12 septembre 2014. L'essentiel des débats a porté sur les questions en suspens concernant le projet révisé de Règlement sur les biens spatiaux établi par M. Roy Goode, sur les observations soumises par les administrations et sur un projet de demande de propositions concernant la sélection d'un Conservateur du Registre international pour les biens spatiaux.

2 Les travaux relatifs au Règlement sur les biens spatiaux ont bien avancé et en ce qui concerne la dernière question qui restait en suspens, à savoir les catégories de biens spatiaux autres que les engins spatiaux susceptibles d'être inscrits, un Groupe de travail par correspondance a été institué et devra terminer ses travaux d'ici à la mi-décembre 2014. L'examen de la question de la détermination des tarifs afférents à l'utilisation des services du Registre international a été reporté à un stade ultérieur des discussions, en vue éventuellement de faire figurer cette question dans les Règles de procédure qui seront établies une fois le Règlement élaboré.

3 S'agissant des questions relatives à la sélection d'un Conservateur du Registre, les membres de la Commission ont examiné un avant‑projet d'invitation à participer aux sollicitations pour le Registre international pour les biens spatiaux. Compte tenu des commentaires formulés pendant les débats, un nouveau projet de texte sera distribué d'ici au début de l'année prochaine, afin d'inviter les parties intéressées à soumettre leurs offres, qui devront être envoyées en bonne et due forme ultérieurement en 2015.

4 La Commission préparatoire a indiqué qu'elle poursuivait ses travaux en partant de l'hypothèse que l'UIT accepterait en définitive de remplir les fonctions d'Autorité de surveillance et qu'il serait prématuré à ce stade de conjecturer sur les autres solutions possibles.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_